

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

COMMUNE DE VIELPRAT

10 place du Chomet - la MAS
43490 Vielprat
mairie.vielprat@orange.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Martin à Vielprat

Haute-Loire (43)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Vielprat - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez la commune de Vielprat à restaurer l'église Saint-Martin !

◆◆ LE PROJET

L'église Saint-Martin de Vielprat, édifice roman des années 1870, nécessite aujourd'hui une restauration urgente. Les dix vitraux présentent des pièces manquantes et des soudures rompues, la porte d'entrée est fortement endommagée et doit être consolidée et repeinte dans une teinte proche de l'originelle. L'objectif est de restituer à l'église son état initial, dans le respect de son authenticité, et de préserver ce patrimoine vernaculaire auquel les habitants sont profondément attachés.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Surmontée d'un clocher-peigne à trois cloches, l'église Saint-Martin témoigne de la vie religieuse et culturelle du village depuis près de deux siècles. À l'intérieur, elle conserve des stèles en mémoire des enfants de Vielprat morts pour la France, deux autels en marbre blanc, un confessionnal d'époque ainsi que plusieurs œuvres remarquables, dont un tableau signé Amanda Fougère. Elle abrite également quatre vitraux historiés représentant notamment Saint-Martin, Saint-Joseph, la Vierge à l'Enfant et Saint-François-Régis, véritables témoins de la foi et de l'art sacré du XIXe siècle.

◆◆ LA MOBILISATION

Bien que l'église ne soit pas classée, elle reste un repère essentiel pour les habitants, croyants ou non. L'équipe municipale, consciente de son rôle dans l'identité de la commune, s'est engagée dans sa conservation. À l'issue des travaux, l'édifice pourra de nouveau accueillir des visites sur demande, des concerts et des chorales, renouant avec sa vocation culturelle et sociale. Située à proximité du GR3, elle sera également mise en valeur auprès des marcheurs grâce à une signalétique dédiée.

Montant des travaux	14 990 €
Objectif de collecte	6 500 €
Début des travaux	2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Saint-Martin à Vielprat

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103134

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Auvergne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Saint-Martin à Vielprat

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Crédit photos © Commune de Vielprat